

Conditions générales Truck camper Freedom Indie Camper

Pour un voyage entre le 01/04/2020

et le 31/03/2022

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention nuit obligatoire de repos sur le sol américain avant de prendre le camping-car.

Départs/Retours : Les véhicules peuvent être récupérés entre 13:00 et 16:00 et doivent être rendus entre 8:30 et 10:00 à la date de dépôt convenue.

Des retours en fin d'après-midi peuvent être organisés (jusqu'à 16:00), ils entraînent des frais supplémentaires d'une journée.

Horaires des centres de location : de 8:30 à 16:30 tous les jours

Les centres sont fermés les jours fériés suivants : jour de l'An : 1er janvier, jour de l'Indépendance : 4 juillet, jour de la Commémoration : dernier lundi de mai, fête du travail : premier lundi de septembre, Thanksgiving : 4e jeudi de novembre, veille de Noël : 24 décembre, jour de Noël : 25 décembre

Durée minimale de location : La durée minimale de location est de 7 jours. Elle peut aller jusqu'à 14 jours pour un aller simple "One-Way" à travers le pays. Il n'y a pas de durée maximale de location.

Âge minimum et permis de conduire : les conducteurs doivent être âgés de 21 ans minimum. Toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ avec son permis de conduire pour s'inscrire sur le contrat de location.

Nous recommandons aux clients de se munir d'une traduction du permis de conduire national ou d'un permis de conduire international, mais dans tous les cas, le client doit fournir son permis de conduire national valide au moment de la prise en charge.

CAUTION

La caution pour toutes les locations sera autorisée sur la carte de crédit du client (nécessite une carte Visa ou MasterCard, les cartes Discover et Maestro ne sont pas acceptées comme moyen de paiement). Il s'agit uniquement d'une empreinte. Il n'y a pas de dépôt de garantie et les frais ne seront facturés qu'en cas de dommage ou de rupture du contrat de location.

Cautions : Mavericks : 25 000 \$US, Santa Cruz : 30 000 \$US, Big Sur : 40 000 \$US, Newport Camper : 55 000 \$US, Big Sur (CANADA) : 53 000 \$CA.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES FREEDOM...

La flotte. Plus de 600 **vans uniques peints à la main** par les meilleurs artistes de Los Angeles. Nos camping-cars entièrement équipés et construits sur mesure sont parfaits pour tout week-end ou voyage épic.

Parmi les **vans les plus économes en carburant** aux États-Unis (2x plus économique que les camping-cars).

Les modèles Freedom offrent : un **guide** pour aider à l'élaboration des itinéraires, à la planification du voyage, au camping, etc., des **horaires flexibles** pour la prise en charge des camping-cars (13:00 à 16:00), pas de frais de préparation du véhicule, pas de frais de carte de crédit, pas de frais supplémentaires pour les conducteurs âgés de 21 à 26 ans, **jusqu'à 4 conducteurs** sans frais supplémentaires, des camping-cars fiables, confortables et fonctionnels, une **assistance routière 24 heures sur 24**.

JOUR J...

Vous pouvez venir chercher votre camping-car entre 13:00 et 16:00. Si vous ne pouvez pas arriver au dépôt avant 16:00 (le processus de prise en charge prend environ 30 minutes), vous devrez réserver un départ pour le jour suivant. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour les formalités de douane, la récupération des bagages, l'organisation du transport vers nos dépôts, etc. afin de pouvoir récupérer votre van avant 16:00. Le Loueur ne propose pas de ramassage ou de dépose en dehors des heures d'ouverture.

Tous les conducteurs doivent être présents lors de la prise en charge du camping-car et doivent présenter leur permis de conduire complet en cours de validité, leur passeport et leur carte de crédit pour le dépôt de garantie. Les photocopies ne seront pas acceptées.

...ET LE DERNIER JOUR

Les retours se font entre 8:30 et 10:00 à la date de dépôt convenue. Des retours en fin d'après-midi peuvent être préalablement organisés (jusqu'à 16:00), mais ils entraîneront des frais supplémentaires pour la journée.

Veillez prévoir jusqu'à une heure pour effectuer l'inspection et la documentation.

Les véhicules doivent être retournés non endommagés, avec le niveau de carburant convenu lors de la réception du véhicule, avec un intérieur propre et dans le même état qu'à la sortie du dépôt. Des frais seront appliqués si le véhicule est rendu avec des dommages supplémentaires, s'il est sale ou si le réservoir d'eaux usées des toilettes n'est pas vide (pour le modèle Newport Camper).

CONDITIONS GENERALES

Calcul des tarifs

Les tarifs sont calculés par nuit, en USD. Lorsqu'une location est entre deux saisons, le tarif sera fractionné pour tenir compte du tarif de la nouvelle saison.

Paielements

Le paiement intégral de la réservation (taxes et frais compris) doit être effectué au Loueur 30 jours avant la prise en charge du véhicule, faute de quoi celui-ci ne sera pas remis au locataire. Les paiements au Loueur doivent être nets de tous frais bancaires. Avant le paiement, veuillez confirmer auprès de votre banque tous les frais facturés pour l'exécution de virements et/ou de transactions ACH (Automated Clearing House). Chaque partie est responsable de ses propres frais bancaires locaux.

Annulations

Lorsque le Loueur a reçu des fonds, les frais bancaires éventuels seront déduits des remboursements de retour. Tous les frais se rapportent au solde intégral, y compris la taxe de vente.

Si la réservation confirmée est annulée au moins 35 jours avant le début de la location, le Loueur n'imposera aucun frais au client. Si la réservation confirmée est annulée entre 18 et 35 jours avant la prise en charge, le Loueur facturera 15 % de la valeur totale de la location à titre de frais d'annulation. Si la réservation confirmée est annulée entre 10 et 17 jours avant la prise en charge, le Loueur facturera 25 % de la valeur totale de la location à titre de frais d'annulation. Si la réservation confirmée est annulée dans les 10 jours suivant la prise en charge ou en cas de non-présentation, le Loueur facturera le solde intégral.

Modifications de la réservation

Il est possible de prolonger une location - sous réserve de disponibilité.

Il est possible de raccourcir une location avant les 30 jours précédent le départ. Le prix de réduction d'une location sera calculée sur la base des tarifs en vigueur. Les promotions en cours au moment de la modification ne s'appliqueront pas.

Surclassement

Le Loueur se réserve le droit de surclasser la réservation d'un client en passant d'un modèle Mavericks à un modèle Big Sur. Il n'y aura pas de frais supplémentaires pour le véhicule.

Exigences des locataires

TOUS LES LOCATAIRES DOIVENT RESPECTER LES EXIGENCES SUIVANTES :

Avoir une carte de crédit valide (VISA OU MASTERCARD - pas une carte de débit) au nom du conducteur principal. Tous les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire PHYSIQUEMENT et valable pour toute la durée de la location. Seuls les conducteurs indiqués sur le contrat sont autorisés à conduire les véhicules. Le nom du conducteur principal doit correspondre à la carte de crédit figurant dans le dossier. Un permis de conduire international peut être utile, mais il ne suffit pas à lui seul pour louer un véhicule. Tous les conducteurs doivent être âgés de 21 ans ou plus. La preuve de l'âge doit être apportée par un permis de conduire en cours de validité. Il n'y a pas de limite d'âge maximale.

Conducteurs supplémentaires

Il n'y a pas de frais supplémentaires pour ajouter jusqu'à 4 conducteurs. Les conducteurs supplémentaires doivent être présents et présenter un permis de conduire physique pour être ajoutés à l'accord.

Droit de refuser un client

Si le Loueur se sent mal à l'aise de fournir un véhicule à un locataire qui ne fait pas preuve de compétences de conduite adéquates, de connaissances du code de la route, ou s'il estime que cela peut représenter un risque pour les autres ou le véhicule, il annulera la location. Le Loueur remboursera les jours non utilisés.

Exonération des dommages en cas de collision (CDW)

L'assurance collision sans franchise (CDW) signifie que les clients ne sont pas responsables des dommages causés au camping-car en cas d'accident. Elle comprend le vol du véhicule (et non celui des effets personnels), les dommages au pare-brise et le remplacement de deux pneus. Si le locataire choisit de ne pas souscrire à l'assurance CDW, il est responsable de tous les dommages causés au véhicule du Loueur, y compris le vol. Si le locataire choisit de souscrire une assurance CDW, le coût de la couverture varie légèrement selon l'endroit

Assurance responsabilité civile complémentaire (SLI)

Si elle est choisie, l'assurance responsabilité civile complémentaire (SLI) offre une couverture médicale de 1 000 000 \$ et une couverture des biens de 350 000 \$ pour les tiers. Si le locataire choisit de ne pas de souscrire une assurance

CDW, il aura une couverture minimale de responsabilité civile. Il s'agit de la couverture légale de base de la responsabilité civile et des dommages matériels, comprise dans le tarif journalier. La couverture varie selon les États.

Franchises

Mavericks : 25 000 \$US, Santa Cruz : 30 000 \$US, Big Sur : 40 000 \$US, Newport Camper : 55 000 \$US

Les options d'assurance peuvent changer en fonction du choix du modèle et du lieu de voyage.

Exclusions d'assurance

Quelle que soit l'option d'assurance choisie, le locataire est entièrement responsable de tout dommage causé au camping-car ou aux biens de tiers si :

Les termes du contrat de location ne sont pas respectés. Le conducteur n'est pas titulaire d'un permis de conduire approprié. Les dommages au camping-car sont causés par une conduite délibérée ou imprudente. Conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Conduite sur des routes non goudronnées, des routes à circulation restreinte ou des zones à circulation restreinte. Submersion dans l'eau ou dommages causés par l'eau salée par la faute du locataire.

Quelle que soit l'option d'assurance choisie, tous les clients devront fournir une carte de crédit valide (qui doit porter le logo Visa ou MasterCard) pour permettre au Loueur de prendre des empreintes avant leur départ. Les cartes Discover et Maestro ne sont pas acceptées comme moyen de paiement.

Il s'agit uniquement d'une empreinte. Il n'y a pas de dépôt de garantie et des frais ne seront facturés que si des dommages ou une rupture de contrat de location sont survenus.

Résidents américains et canadiens :

Si les clients sont résidents des États-Unis ou du Canada, qu'ils possèdent un permis de conduire valide de l'un ou l'autre pays et qu'ils ont une assurance automobile offrant une couverture complète pour les véhicules de location, ils peuvent avoir une couverture pour les camping-cars. Ils doivent vérifier auprès de leur compagnie d'assurance avant de venir chercher leur véhicule.

Les camping-cars Freedom sont considérés comme des véhicules "modifiés" et "de conversion". Veuillez confirmer que votre police couvre ces types de véhicules. Si c'est le cas, ils devront décliner nos options CDW et SLI et s'ils sont malheureusement impliqués dans un accident, ils seront responsables de tous les dommages causés au van (payés directement au Loueur) et ils devront faire une demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurance pour être remboursés si un accident se produit.

Responsabilité en cas de dommages ou de pertes

Vous devez signaler tout accident ou incident de vol et de vandalisme au Loueur et à la police dès que vous le découvrez.

(A) Sauf limitation contraire prévue au paragraphe (B), vous êtes responsable de tous les dommages, pertes ou vols du véhicule pendant la période de location, quelle que soit la faute, résultant de toute cause, y compris les dommages causés par des collisions, les conditions météorologiques, le vandalisme, l'état des routes et les actes de la nature.

Votre responsabilité comprendra :

(a) tous les dommages physiques au Véhicule mesurés comme suit :

(i) si nous déterminons que le Véhicule est totalement perdu : la juste valeur marchande du Véhicule, moins la valeur de récupération ;

(ii) si nous déterminons que le Véhicule est réparable :

- la différence entre la valeur du Véhicule immédiatement avant le dommage et la valeur immédiatement après le dommage ; ou

- la valeur au détail estimée raisonnable ou le coût réel de la réparation plus la valeur diminuée ;

(b) la perte d'usage, mesurée en multipliant votre tarif journalier de location par le nombre réel ou estimé de jours entre la date à laquelle le véhicule est endommagé et celle à laquelle il est remplacé ou réparé, ce qui, selon vous, représente une estimation raisonnable des dommages pour perte d'usage et non une pénalité. La perte d'usage est payable quelle que soit l'utilisation du parc automobile ;

(c) des frais administratifs raisonnables, calculés sur la base de l'estimation de la réparation des dommages comme suit, que vous jugez raisonnables : 0-250 \$ de dommages = 50 \$ de frais ; 251-500 \$ de dommages = 75 \$ de frais ; 501-750 \$ de dommages = 100 \$ de frais ; 751-1500 \$ de dommages = 150 \$ de frais ; 1501-2500 \$ de dommages = 200 \$ de frais ; plus de 2500 \$ de dommages = 250 \$ de frais ;

d) les frais de remorquage, d'entreposage et de fourrière et autres dommages accessoires et indirects raisonnables ; et

(e) tous les coûts liés à l'application du présent accord.

(B) VOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGE OU DE PERTE EST LIMITÉE PAR LA LOI DANS CERTAINES JURIDICTIONS. Dans les juridictions suivantes, votre responsabilité pour les dommages ou les pertes sera régie par les conditions propres à chaque État : Californie, Nevada et New York ; dans toutes les autres juridictions, votre responsabilité pour les dommages ou les pertes sera régie par le paragraphe (A) ci-dessus.

Utilisation interdite

Les utilisations suivantes du véhicule sont interdites et constituent des violations matérielles du présent accord. Le Véhicule ne doit pas être utilisé :

(a) par toute personne qui n'est pas un conducteur autorisé, ou par toute personne dont le permis de conduire est suspendu ;

(b) par toute personne sous l'influence de drogues ou d'alcool ;

(c) par toute personne qui a obtenu le véhicule ou prolongé la location en nous donnant des informations fausses,

frauduleuses ou trompeuses ;

(d) dans un but illégal ou dans toute circonstance qui constituerait un crime ou une autre violation de la loi (autre qu'une infraction mineure au code de la route) ;

(e) pour transporter des personnes ou des biens contre rémunération ;

(f) pour pousser ou remorquer quoi que ce soit ;

(g) dans toute course, test de vitesse ou concours ;

(h) d'apprendre à conduire à quiconque ;

(i) pour transporter des objets dangereux ou des matériaux illégaux ;

(j) dans les zones géographiques décrites au paragraphe "Restrictions routières" ci-dessous ;

(k) sur les routes non pavées ;

(l) pour transporter plus de personnes que le véhicule ne possède de ceintures de sécurité, ou pour transporter des personnes en dehors de l'habitacle ;

(m) pour transporter des enfants sans sièges de sécurité pour enfants agréés, comme l'exige la loi ;

(n) lorsque le compteur kilométrique a été trafiqué ou débranché ;

(o) lorsqu'il est raisonnable que vous sachiez que poursuivre la manoeuvre en cours endommagerait le Véhicule ;

(p) avec une cargaison mal arrimée ;

(q) le cas échéant, par toute personne n'ayant pas l'expérience de la conduite d'une transmission manuelle ;

(r) en relation avec un acte délibéré, imprudent ou téméraire ;

(s) pour transporter un animal (autre qu'un animal d'assistance) ;

(t) dans ou à travers une structure ou un passage souterrain où l'espace libre (largeur ou hauteur) est insuffisant ; ou

(u) par toute personne qui conduit ou utilise le Véhicule en utilisant un appareil de communication sans fil portatif ou tout autre appareil capable de recevoir ou de transmettre des communications téléphoniques, des données électroniques, du courrier ou des messages textuels alors qu'il n'est pas en mode mains libres.

Le fait de ne pas coopérer avec nous ou notre cessionnaire dans le cadre d'une enquête sur un incident ou une réclamation peut invalider la protection optionnelle que vous achetez, y compris la protection CDW.

L'UTILISATION INTERDITE DU VÉHICULE VIOLE LE PRÉSENT ACCORD. Si vous achetez la protection CDW nous renonçons à notre droit de vous tenir financièrement responsable des dommages causés au véhicule par une collision. L'assurance CDW n'est pas une assurance, elle est facultative et peut faire double emploi avec votre propre police d'assurance ou votre carte de crédit. L'assurance CDW ne s'applique pas aux équipements optionnels que nous vous louons pour utilisation dans le véhicule. L'assurance CDW ne couvre pas non plus les clés enfermées dans le véhicules. Votre assurance CDW sera invalidée, et nous ne renoncerons pas à notre droit de vous tenir financièrement responsable des dommages causés au véhicule par une collision résultant d'une utilisation interdite, sauf dans les États suivants, où des conditions spécifiques à l'État s'appliquent : Californie, Colorado, Nevada et New York.

Obligations du locataire et "erreur de l'opérateur"

Le locataire doit maintenir la pression de l'eau, de l'huile et des pneus pendant son voyage. Le locataire peut être tenu de faire effectuer une vidange d'huile pendant sa location (le Loueur de camping-cars prend en charge les frais de ce service). La responsabilité est le total des dommages et des dépenses malgré le montant de la responsabilité indiqué sur le contrat de location (le CDW concerne uniquement les dommages dus à un accident).

Les locataires seront entièrement responsables, mais pas uniquement, des éléments suivants :

Surchauffe du moteur Panne de carburant Erreur de carburant dans le véhicule Bloquage du véhicule

Réparations mécaniques et accidents

Vous devez signaler tout problème mécanique du véhicule ou toute panne d'équipement au Loueur dès que possible au numéro indiqué sur la page de garde du contrat de location afin de donner au Loueur la possibilité de corriger le problème ou la panne pendant la période de location.

Si le véhicule devient inutilisable pendant plus de 24 heures, la responsabilité du Loueur envers vous est limitée au tarif journalier de location multiplié par le nombre de jours d'inutilisation du véhicule. Vous comprenez également que vous serez responsable de tous les frais encourus pour fournir une assistance routière afin de résoudre ces problèmes : clés verrouillées, batteries vidées en raison de l'allumage des feux, et autres problèmes similaires causés par "l'erreur ou la négligence de l'opérateur".

Jours de fonctionnement des dépôts

Fonctionnent 7 jours sur 7 et ne ferme que les jours suivants :

le jour de l'An : 1er janvier Fête de l'indépendance : 4 juillet Memorial Day : Dernier lundi de mai Fête du travail : Premier lundi de septembre Le jour de Thanksgiving : 4ème jeudi de novembre Veille de Noël : 24 décembre Jour de Noël : 25 décembre

Départ et restitution

Les véhicules sont disponibles entre 13:00 et 16:00 et doivent être rendus entre 8:30 et 10:00 à la date de dépôt convenue. Les retours tardifs de plus d'une heure entraîneront une journée complète de location et d'éventuels autres frais si leur retour tardif affecte la prochaine réservation.

Les retours en fin d'après-midi peuvent être organisés (ils doivent être effectués avant 16:00), mais ils entraîneront des frais supplémentaires pour la journée. Les clients peuvent réserver un retour dans l'après-midi, mais ils devront payer le jour du retour. Aucun remboursement ne sera accordé pour les locations écourtées. Aucun remboursement n'est accordé pour une prise en charge tardive ou un retour anticipé des véhicules.

Conditions de retour

(a) Vous devez restituer le véhicule au bureau de location où vous l'avez pris ou à un autre endroit que nous identifions, à la date et à l'heure indiquées, et dans le même état que celui dans lequel vous l'avez reçu, sauf pour l'usure normale.

(b) Pour prolonger la période de location, vous devez contacter le bureau de location du Loueur avant la date d'échéance pour obtenir son consentement et organiser le paiement. La prolongation de la période de location est soumise à la disponibilité, et le tarif pour les jours supplémentaires sera au tarif journalier de location applicable au véhicule au moment de la prolongation (qui peut varier considérablement par rapport à votre tarif d'origine). Si vous n'obtenez pas de prolongation, vous devrez payer des frais de retard à hauteur de votre tarif journalier de location multiplié par 2, plus nos frais accessoires et les dépenses résultant du retour tardif.

(c) Si un véhicule est restitué après les heures de fermeture, vous restez responsable de sa sécurité et des dommages ou de sa perte jusqu'à ce que nous l'inspectons à notre prochaine ouverture. Tous les frais peuvent continuer à courir jusqu'à l'ouverture du lieu de retour.

(d) L'entretien d'un véhicule ou le remplacement de pièces ou d'accessoires pendant une location doit être approuvé au préalable par le Loueur. Vous devez restituer un véhicule avec au moins la même quantité de carburant que lorsqu'il a été loué.

(e) Si vous retournez le véhicule à un endroit autre que celui où vous l'avez loué, vous devrez payer un supplément ("Drop Fee") pouvant aller jusqu'à 3 000 \$US.

(f) Si le véhicule n'est pas restitué à la date et à l'heure indiquées sur le présent contrat, le Loueur se réserve le droit de signaler le véhicule volé aux autorités compétentes conformément à la loi applicable.

Durée minimale et maximale de la location

La durée minimale de location est de 7 jours et jusqu'à 14 jours pour un aller simple "One-Way" à travers le pays. Il n'y a pas de durée maximale de location. Contactez le service de réservation pour vous renseigner sur les locations plus courtes.

Restrictions routières

Le locataire est responsable de tous les dommages causés au véhicule, aux pneus, aux frais de remorquage et aux autres dépenses résultant d'une panne, d'une collision ou autre, liés à l'utilisation des véhicules du Loueur dans les zones réglementées. La protection d'assurance du Loueur sera également nulle et non avenue. Les zones suivantes sont des zones réglementées :

Le Mexique Toute route, piste, chemin non revêtu Toute zone hors route (dunes, plages, lits de rivières, chemins d'exploitation forestière, sentiers forestiers, chemins de terre, etc.) La Vallée de la Mort entre les dates du 1er mai et du 30 septembre est l'un des endroits les plus chauds du monde et il n'est pas sûr d'y conduire un véhicule pendant cette période. Si les clients choisissent de voyager dans la Vallée de la Mort pendant cette période, ils doivent savoir qu'ils seront responsables des frais d'assistance routière et des réparations du camping-car. L'assurance sera annulée.

Événements spéciaux

Certaines restrictions peuvent s'appliquer aux événements spéciaux.

Burning Man : Nos camping-cars sont autorisés à assister au festival avec un consentement préalable et le paiement d'une taxe de nettoyage de 1000 \$. Le fait de ne pas informer le Loueur de son intention d'assister au Burning Man entraînera une pénalité de 2 000 \$. L'assistance routière et l'assurance ne sont pas valables pendant la durée du festival. Les modèles Santa Cruz, Big Sur et Newport Camper ne sont pas autorisés à se rendre au Burning Man. Les couchettes de toit ne sont pas autorisées à Burning Man.

Règles générales

- Il est interdit de fumer dans les camping-cars.
- Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans les véhicules pendant les mois d'été de juin à septembre (à l'exception des chiens d'assistance désignés). Jusqu'à deux animaux de compagnie sont autorisés le reste de l'année, moyennant des frais de nettoyage supplémentaires de 150 \$US.
- Tous les passagers doivent utiliser leur ceinture de sécurité lorsque le véhicule est en mouvement. Le Loueur n'accepte aucune responsabilité pour les blessures subies par les passagers voyageant dans le véhicule lorsqu'ils n'utilisent pas leur ceinture de sécurité.

Péages et infractions

Vous êtes tenu de payer directement aux autorités de tarification tous les péages et les contraventions de stationnement, les amendes, frais et pénalités (chacun étant une infraction) qui vous sont imposés ou qui sont imposés au véhicule pendant la location. Si le Loueur est informé par les autorités de tarification qu'il peut être responsable du paiement d'une infraction, vous acceptez que lui ou une entreprise de traitement de notre choix ("Processeur") puisse, à sa seule discrétion et sans vous en informer au préalable, payer le Péage ou l'infraction plus les taxes applicables en votre nom directement à l'autorité de tarification, et vous pourriez ne pas être en mesure de contester la validité du Péage ou de l'infraction devant l'autorité de tarification. Si le Loueur ou le Processeur choisit de payer directement le péage ou l'infraction, il vous facturera la valeur nominale du péage ou de l'infraction et des taxes, plus des frais administratifs pouvant atteindre 50 \$ pour chaque notification. Le Loueur ou le sous-traitant peut, à sa seule discrétion, vous transférer personnellement la responsabilité de tout péage ou infraction imposé au véhicule pendant la période de location. Si la responsabilité vous est transférée, le Loueur ou le processeur vous facturera des

frais administratifs pouvant aller jusqu'à 50 \$ par péage ou infraction. Vous les autorisez à communiquer vos informations de location et de facturation, y compris les informations relatives à votre carte de paiement, au processeur et aux autorités chargées de la facturation à des fins de traitement et de facturation. Si le Loueur ou un sous-traitant paie un péage ou une infraction, vous autorisez le Loueur et le Processeur à débiter les paiements plus les frais administratifs sur la carte de paiement que vous avez utilisée pour payer cette location.

Litige

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.